

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 2 septembre 2025, à 19h30 au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants:

Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #5 - Michel Turcot
Siège #6 - Éric Trudel

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire.

Est aussi présent monsieur Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2025-09
134

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2025
- 4 - MOT DU MAIRE
- 5 - INFORMATION PUBLIQUE
- 6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - CORRESPONDANCE REÇUE
- 8 - GESTION DES SERVICES - ADMINISTRATION
- 9 - FINANCES
 - 9.1 - ADOPTION des dépenses du mois d'août 2025
 - 9.2 - RÉOLUTION - concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 722 800 \$ qui sera réalisé le 22 octobre 2025
 - 9.3 - Programmes et subventions
 - 9.4 - Dons et commandites
 - 9.4.1 - RÉOLUTION - Demande de commandite de la part d'équipe Québec U17
 - 9.4.2 - RÉOLUTION - Demande de commandite de la part de l'École secondaire Saint-Charles
- 10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 - DÉPÔT des permis et certificats d'août 2025
 - 10.2 - RÉOLUTION - Report du dépôt du nouveau rôle d'évaluation

triennal 2026-2027-2028

11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 11.1 - DÉPÔT** du rapport mensuel de la sécurité publique

12 - TRAVAUX PUBLICS

- 12.1 - DÉPÔT** du rapport mensuel des travaux publics

12.2 - RÉOLUTION - Demande de subvention au programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - réseau prioritaire

12.3 - RÉOLUTION - Demande de subvention au programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - réseau non-prioritaire

13 - LOISIRS

14 - LÉGISLATION

15 - VARIA

16 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-09
135

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 aout 2025

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 aout dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 aout 2025.

4 - MOT DU MAIRE

Le mot du maire est reproduit en tout ou en partie dans le journal municipal.

- Bilan du mandat
- Restructuration effectuée
- Résultats forts positifs
- On avance maintenant vers le mieux...

5 - INFORMATION PUBLIQUE

La réfection des trottoirs se fera au cours de cette semaine et de la semaine prochaine si la température est clémente. Suivra à cette

période, une opération de réparation de la chaussée dans diverses rues et secteurs de la municipalité.

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place:

1. Mme Gagnon demande si le territoire agricole ou zonage a changé dans son secteur. R: Le règlement de zonage de 2022 ainsi que celui de 2019 et 2004 n'a pas changé dans le secteur. La zone agricole n'a pas été modifiée cependant, l'usage principal des différents lots du secteur ne permet pas nécessairement toute forme d'agriculture.

7 - CORRESPONDANCE REÇUE

Ce point présente les documents reçus pour le conseil en dehors des points traités à la présente séance.

- Lettre d'intérêt reçue le 10 août dernier pour l'acquisition d'un lot appartenant à la municipalité au Lac-aux-Canards. Le dossier sera analysé et traité après les élections à venir.

8 - GESTION DES SERVICES - ADMINISTRATION

9 - FINANCES

9.1 - ADOPTION des dépenses du mois d'août 2025

ATTENDU QU'UNE copie de la liste des comptes du mois d'août 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

ATTENDU QUE l'ensemble du dossier de facturation ainsi que les pièces justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédant le conseil;

ATTENDU QU'UNE dépense non-récurrente de 254 678\$ correspondant au paiement des quotes-parts de la MRC est incluse à la somme des paiements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** les dépenses d'août 2025 payées par le greffier-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant total de 473 845.91\$.

Je soussigné, Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-09
136

**9.2 - RÉSOLUTION - concordance et de courte échéance
relativement à un emprunt par billets au montant de 722 800 \$
qui sera réalisé le 22 octobre 2025**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Raphaël souhaite emprunter par billets pour un montant total de 722 800 \$ qui sera réalisé le 22 octobre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2020-212	177 700 \$
2020-212	97 200 \$
2023-04	447 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2023-04, la Municipalité de Saint-Raphaël souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Turcot
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 22 octobre 2025;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 avril et le 22 octobre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier ;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	65 400 \$	
2027.	68 100 \$	
2028.	71 000 \$	
2029.	73 800 \$	
2030.	77 000 \$	(À payer en 2030)
2030.	367 500 \$	(À renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2023-04 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 octobre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque

émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.3 - Programmes et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité de même que supporter les projets des différents départements. Suivi des demandes:

- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)- 2025 (139 538\$) - **confirmé**
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement 1er rang, 5e rang et rang du Sault (2 500 000\$) - **confirmé**
- Programme d'infrastructure sportive et récréative, (900 000\$) - en préparation de dépôt
- Programme culturel pour la santé mentale des jeunes 12-18 ans (30 000\$) - **refusé**
- Programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration des routes 2025 (16 810\$) - **confirmé**
- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028 (1 325 000\$) - **confirmé**
- Programme en sport et en activité physique (49 000\$) - **confirmé**
- Programme Nouvel Horizon (17 500\$) - **confirmé**
- Programme 4500 bornes (48 000\$) - **confirmé**
- Programme TECQ-PRABAM (129 253\$) - **confirmé**
- Programme emploi d'été Canada (6 762\$) - **confirmé**
- Programme des fêtes de la Saint-Jean (1 800\$) - **confirmé**
- Programme péréquation municipale (20 500\$) - **confirmé**
- Programme croissance de la TVQ (211 684\$) - **confirmé**

Les travaux de demandes de subventions en cours offrent un potentiel monétaire en 2025 de 5 363 347\$

9.4 - Dons et commandites

2025-09
138

9.4.1 RÉSOLUTION - Demande de commandite de la part d'équipe - Québec U17

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant d'Équipe Québec (softball U17), demandant à la Municipalité une participation financière sous forme de commandite;

ATTENDU QUE la municipalité désire appuyer cette équipe ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- **D'ACCORDER** une contribution de 50\$ par joueurs provenant de Saint-Raphaël soit 200\$ afin de soutenir la campagne de financement d'Équipe-Québec (U17)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-09
139

9.4.2 RÉSOLUTION - Demande de commandite de la part de l'École secondaire Saint-Charles

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant de « l'école secondaire de Saint-Charles » demandant à la Municipalité une participation financière à la campagne de financement de l'album;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée permet un plan de visibilité dans l'album et permet le financement des activités liées aux finissants 2026;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà contribué par le passé à cet organisme étant donné que certains résidents y dirigent leurs enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- **D'ACCORDER** une contribution de 100\$ afin de soutenir la campagne de financement annuelle pour l'album des finissants de l'école secondaire de Saint-Charles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT des permis et certificats d'août 2025

En août, les services municipaux ont émis 29 permis ou certificats dont:

- Certificat d'abattage d'arbres: 3
- Permis d'addition de bâtiment: 1
- Permis de construction: 3
- Certificat d'autorisation de piscine: 2
- Permis de rénovation: 10
- Certificat - autre: 2
- Permis de brûlage: 8

Pour une valeur totale foncière annuelle de 20 088 405.00\$ et d'investissement dans la municipalité.

2025-09
140

10.2 RÉSOLUTION - Report du dépôt du nouveau rôle d'évaluation triennal 2026-2027-2028

ATTENDU l'obligation de se conformer aux exigences de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU l'obligation de déposer le nouveau rôle à un moment précis en prévision des budgets des prochaines années;

ATTENDU la demande du service d'évaluation de la MRC de Bellechasse de reporter le moment du dépôt;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Raphaël doit accepter que la MRC de Bellechasse et son évaluateur municipal effectue le dépôt du nouveau rôle d'évaluation après le 15 septembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Tonia Despont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** la municipalité de Saint-Raphaël accepte et est en accord de reporter le dépôt du nouveau rôle d'évaluation triennal 2026-2027-2028;
- **QUE** la municipalité accepte que la MRC de Bellechasse et son évaluateur municipal effectue le dépôt du nouveau rôle d'évaluation après le 15 septembre, soit à un moment entre le 16 septembre et le 30 octobre 2025;
- **QUE** la municipalité accepte que la MRC de Bellechasse prenne une résolution à sa prochaine séance de septembre pour demander un report du dépôt du rôle au Ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique

-

Le dépôt du rapport mensuel d'août du service de sécurité publique est déposé au conseil par monsieur Morin directeur de la Sécurité Publique et en fait la lecture au public.

12 - TRAVAUX PUBLICS

12.1 DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics

-

Le dépôt du rapport mensuel de juillet du service des travaux publics est déposé au conseil par monsieur Morin directeur général et en fait la lecture au public.

12.2 RÉOLUTION - Demande de subvention au programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - réseau prioritaire

-

Demande de subvention au programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - réseau prioritaire / Réfection du 5^e Rang sur 770 m (pulvérisation pavage et remplacement de ponceaux tel que prévu au PIIRL

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité; **ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide

2025-09
141

financière concernant des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux; le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, monsieur Claude Morin , représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** le conseil de (indiquer ici le nom de la personne morale) autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Claude Morin, directeur général est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-09
142

12.3 RÉSOLUTION - Demande de subvention au programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - réseau non-prioritaire

Demande de subvention au programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - réseau non-prioritaire:

- Réfection de la route Sainte-Marie-Anne sur 2 500 m (re dépôt de la demande ayant fait l'objet d'un refus d'aide financière de 2024);
- Réfection du rang du Bras sur 4 030 m (incluant les ponceaux ayant fait l'objet d'un refus d'aide financière en 2024);
- Resurfaçage de la Côte du Moulin sur 250 m inclus au PIIRL.

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux; le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, MONSIEUR Claude Morin, directeur général, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Tonia Despont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** le conseil de (indiquer ici le nom de la personne morale) autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la municipalité de Saint-Raphaël est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 - LOISIRS

Surveillez le Facebook et le journal municipal pour les activités de cet automne.

14 - LÉGISLATION

15 - VARIA

Madame Nadia Mercier, responsable de l'événement culturel du 175e de Saint-Raphaël « Le murmure des anciens » vient faire un compte-rendu de l'avancement du projet. Celle-ci fait un bref résumé de l'activité à venir et invite la population à titre de comédien d'un jour pour faire l'animation. Des personnages de l'époque animeront la journée sur la rue principale et nous sommes à la recherche de quelques participants supplémentaires. Adressez votre intérêt au bureau municipal SVP.

Monsieur Mickaël Gonthier adresse de sincères remerciements à la population, au conseil et à tous les membres du personnel sans oublier

les bénévoles qui, tous ensemble, ont fait du festival un énorme succès cette année.

16 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place: Aucune

2025-09
143

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets étant tous traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fermeture à 20h29

Richard Thibault
Maire

Claude Morin, Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier

Je, Richard Thibault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Thibault, Maire